

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 32 Votants : 36 Délib. n° 03 – 08/07/2021
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-et-un, le huit juillet, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llores, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Vendredi 02 juillet 2021

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), PETIT Vincent (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BONACAZE Benoit (T), ROMERO Pierre (T).

Absents ayant donné pouvoir : CRISTOFOL Françoise (T) à METLAINE Naïma (T), HARIBOU Ali (T) à SILVESTRE Joseph (T), NOGUERA Laurence (T) à OLIVE Robert (T), PERSON Claude (T) à petit Vivien (T).

Vivien PETIT, ^{RE}présenté par le préfet, nommé secrétaire de séance.

PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/07/2021
066-246600415-20210708-DE_033_2021-DE

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°02 du 4 mars 2021 par le conseil communautaire portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et définissant le nombre de représentants par commune amenés à siéger au sein de cette commission, comme suit:

COMMUNES MEMBRES	Membres titulaires	Membres suppléants
ILLE SUR TET	6	1
MILLAS	5	1
CORNEILLA-LA-RIVIERE	2	1
NEFIACH	1	1
SAINT-FELIU-D'AMONT	1	1
CORBERE-LES-CABANES	1	1
BOULETERNERE	1	1
CORBERE	1	1
RODES	1	1
SAINT-MICHEL-DE-LLOTES	1	1
BELESTA	1	1
MONTALBA-LE-CHÂTEAU	1	1
BOULE D'AMONT	1	1
PRUNET-ET-BELPUIG	1	1
CASEFABRE	1	1
GLORIANES	1	1
TOTAL	26	16

VU l'article L.2121-33 du CGCT et le IV de l'article 1609 nonies C du CGI, les conseils municipaux des communes de Belesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla la Rivière, Glorianes, Ile sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néliach, Prunet et Belpuig, Rodès, Saint Féliu d'Amont, et Saint Michel de Llotes ont délibérés pour désigner leurs représentants amenés à siéger au sein de la CLECT

**Après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 2 voix contre,
Le Conseil communautaire,**

PREND ACTE de la nomination des délégués des communes à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

FIXE la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées
suivantes :

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2021 066-246600415-20210708-DE_033_2021-DE

Nbre de représen tants titulaires	Commune	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
		Titre	Nom	Prénom	Titre	Nom	Prénom
6	ILLE SUR TET	Monsieur	BURGHOFFER	William	Madame	METLAINE	Naima
	ILLE SUR TET	Monsieur	AYMERICH	Claude			
	ILLE SUR TET	Madame	CRISTOFOL	Françoise			
	ILLE SUR TET	Monsieur	PARRILLA	Jérôme			
	ILLE SUR TET	Madame	PAGES	Caroline			
	ILLE SUR TET	Monsieur	DOMENECH	Alain			
5	MILLAS	Monsieur	GARSAU	Jacques	Madame	QUINTUS	Cécile
	MILLAS	Monsieur	PERSON	Claude			
	MILLAS	Madame	NOGUES	Dominique			
	MILLAS	Madame	BOHER	Monique			
	MILLAS	Madame	VIDAL	Sylvie			
2	CORNEILLA LA RIVIERE	Monsieur	LA VILLE	René	Monsieur	LAFFORGUE	Guy
	CORNEILLA LA RIVIERE	Madame	PROFFIT	France			
1	BELESTA	Monsieur	BOURNIOLE	Frédéric	Monsieur	MAILLOLES	Jean-Michel
1	BOULE D'AMONT	Madame	BOTEBOL	Claudine	Monsieur	OHEIX	Yann
1	BOULETNERE	Monsieur	RENON	Albert	Monsieur	DE JESUS	Jérôme
1	CASEFABRE	Monsieur	GOMEZ	Claude	Monsieur	VINCENT	Jean-Jacques
1	CORBERE	Monsieur	HARIBOU	Ali	Monsieur	BANACH	Christophe
1	CORBERE LES CABANES	Monsieur	BRIAL	Jean Pierre	Monsieur	LOPEZ	Bruno
1	GLORIANES	Madame	DRAGUE	Céline	Madame	SOLATGES	Ketty
1	MONTALBA LE CHÂTEAU	Madame	MARTINEZ	Marie	Madame	BERDAGUE	Sandrine
1	NEFIACH	Monsieur	VILA	Patrice	Madame	CHAZALMARTIN	Frédérique
1	PRUNET ET BELPUIG	Madame	MALLER	Nathalie	Monsieur	BONACAZE	Benoit
1	RODES	Monsieur	BIANCHINI	Marc	Monsieur	BONMARTEL	Jonathan
1	SAINT MICHEL DE LLOTES	Monsieur	SOLERE	Jean-Claude	Monsieur	GATEU	Philippe
1	SAINT FELIU D'AMONT	Monsieur	OLIVE	Robert	Madame	BAPTISTE	Florence

PRECISE que cette commission peut s'adjoindre à titre consultatif des personnes qualifiées dans le cadre de ses travaux préparatoires.

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
William BURGHOFFER



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2021 066-246600415-20210708-DE_033_2021-DE

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2021 066-246600415-20210708-DE_033_2021-DE